



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2005/22 – 31 mai 2005



SOMMAIRE
4 PAGES

- ⇒ Etat d'avancement de la réforme statutaire du deuxième niveau de la catégorie A. 1
- ⇒ Compte rendu du groupe de travail du 19 mai 2005 sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). 2
- ⇒ Correspondance de l'intersyndicale du SNDJ relatif à la notation des ODJ pour l'année 2004. 3
- ⇒ Cotisations. Bulletin d'adhésion. 4

Etat d'avancement de la réforme statutaire du deuxième niveau de la catégorie A



**LE SECRETAIRE GENERAL
DU MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Paris, le 25 mai 2005

139 rue de Bercy
Télédoc 230
75572 PARIS cédex 12
n°DPMA-1/2005/05/973

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 28 avril, vous m'avez interrogé sur l'état d'avancement du dossier relatif au statut du 2ème niveau de la catégorie A de la Douane, destiné à accompagner les réformes en cours et à venir à la Douane.

Après expertise puis saisine pour avis de la direction du Budget par la DPMA, je souhaite finaliser au plus vite la position du Minéfi sur ce dossier, dont j'ai pris récemment connaissance, comme sur la réforme du statut des agents de catégorie A de la DGCCRF, pendant de la réforme de l'organisation territoriale de cette direction générale, de façon à pouvoir saisir la DGAFP de ces deux dossiers de même nature.

Les meilleurs efforts seront faits en sorte que ces deux dossiers, dont je sais l'importance qu'ils revêtent pour vous, puissent être inscrits à l'ordre du jour d'un prochain CTPM " technique ".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean BASSERES

Monsieur Alain LEBLANC
Fédération Française des cadres du Minéfi (CGC)

Compte rendu du groupe de travail du 19 mai 2005 sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC)

Ce groupe de travail était présidé par M. Francis BONNET directeur-adjoint, assisté de MME Dominique DANNA (bureau A/1), MM. Patrick PUECH, chargé de mission, Michel BOUDET (bureau A/3), Serge PUCETTI (bureau A/3) et leurs collaborateurs.

MM. Jacques DEFFIEUX, Philippe DIEU et Jérôme GAUTRAUD-FEUILLE représentaient le SNCD.

Ce groupe de travail s'inscrit dans la déclinaison, au niveau de la DGDDI, de la démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) instaurée au niveau du MINEFI.

Cette démarche comprend plusieurs phases.

La **première phase** consiste en l'analyse des facteurs d'évolution touchant les conditions d'exercice des missions de la douane. Cette phase, achevée en fin d'année 2004 a permis à la direction générale de produire une grille d'analyse (diffusée par le siège pour observations à l'ensemble des délégués régionaux et membres du bureau national) qui reprend les évolutions prévisibles. Ces évolutions appartiennent à différents domaines :

- Evolutions législatives,
- Evolutions économiques,
- Evolutions technologiques,
- Evolutions organisationnelles internes.

La **deuxième phase**, qui se déroule actuellement, a pour but de "cibler" les métiers principalement touchés par les facteurs d'évolution et d'évaluer les nouveaux besoins en compétence.

La direction générale a produit une grille d'analyse croisant les métiers douaniers et les facteurs d'évolution. Cette grille, diffusée lors de ce groupe de travail, a été transmise pour d'éventuelles observations aux membres du bureau national et à l'ensemble des délégués régionaux.

La difficulté de cette phase réside dans le fait qu'à son terme, la direction générale devra produire pour

chaque métier identifié une analyse prévisionnelle de l'impact quantitatif en terme de charge de travail.

Un tel affichage au niveau ministériel permettra d'identifier les métiers pour lesquels le ministère pourra "légitimement" exiger des restitutions d'emplois.

Commentaires du SNCD :

La démarche de GPEEC est louable sur un plan théorique car c'est a priori un outil visant à réduire les facteurs d'incertitude et donc à "éclairer l'avenir".

Mais notre appréciation ne peut faire abstraction du contexte budgétaire actuel. Celui-ci se traduit par un cadrage présupposant une réduction indéfinie des effectifs. Cette incertitude pèse à la fois sur le rythme de réduction des effectifs et sur la durée de ce processus. Dans ces conditions, la politique actuellement menée de désengagement de l'Etat de certaines missions fait peser une lourde hypothèque sur la "neutralité" de la démarche GPEEC et notamment sur son volet de gestion prévisionnelle des effectifs.

En résumé, le SNCD approuvera cette démarche s'il s'agit de redéployer à moyen-long terme les effectifs et d'aboutir à l'expression des besoins en formation en fonction de l'évolution prévisionnelle du contexte d'exercice de nos missions. Mais il ne pourrait adhérer à un processus qui aurait comme objectif principal la légitimation de pertes d'emplois dans un contexte de cadrage budgétaire pluriannuel de réduction des effectifs.

M. BONNET a précisé qu'il ne fallait pas focaliser sur les contraintes budgétaires et que les arbitrages ayant le défaut d'être pris sans études préalables, il ne faudrait pas, en plus, s'auto mutiler. Si effectivement, les arbitrages budgétaires se prennent sans tenir compte d'études préalables, alors pourquoi en faire ?

Le SNCD communiquera, comme il l'a fait jusqu'à présent, les différents documents d'étape que la direction générale sera amenée à communiquer au ministère (DPMA) afin que chacun puisse communiquer au siège, tout au long de la démarche GPEEC, ses observations sur l'analyse de l'évolution des différents métiers douaniers.

La vigilance s'impose à tous.

Correspondance de l'intersyndicale du SNDJ relatif à la notation des ODJ pour l'année 2004

L'intersyndicale du SNDJ (SNCD – FO – CFDT – UNSA – CGT) a adressé à M. MONGIN, une correspondance relative à la notation des ODJ pour l'année 2004. En effet, malgré diverses relances, les agents du SNDJ n'ont toujours pas été destinataires de leur notation 2004.

Monsieur le Directeur Général,

Alors que la campagne de notation 2005 est près de s'achever dans les circonscriptions douanières, les agents du SNDJ en sont encore à attendre leur notation 2004.

Cette situation est d'autant plus anormale que la procédure d'évaluation des agents appartenant au SNDJ a bien eu lieu au printemps 2004, et que, s'agissant des agents habilités, la notation judiciaire a été effectuée par le parquet général de PARIS en juillet de cette même année.

Les personnels et leurs représentants syndicaux ont fait preuve en cette affaire d'une infinie patience. Le magistrat délégué a été interrogé sur ce point par les uns et les autres à de très nombreuses occasions

Ainsi l'intersyndicale du SNDJ lui a-t-elle écrit à ce sujet en décembre 2004. Monsieur DALLES a alors promis par écrit de communiquer cette notation dès le 3 janvier 2005.

Faute pour lui d'avoir tenu promesse, il fut à nouveau interpellé au CTPL d'Ile de France le 8 février 2005. Il s'engagea publiquement à notifier la notation 2004 dans les plus brefs délais.

Les représentants syndicaux du SNDJ ont également demandé à de multiples reprises à leurs élus en CAPC d'intervenir auprès des responsables

de la direction générale pour qu'ils engagent monsieur DALLES à procéder à une tâche qui lui incombe en qualité de responsable administratif de ce service.

Il faut constater qu'à ce jour les interventions de vos collaborateurs sont demeurées elles aussi sans effet. Aussi l'intersyndicale du SNDJ a-t-elle à nouveau écrit au magistrat délégué le 22 avril dernier en le mettant en demeure de notifier au personnel du SNDJ la notation 2004 avant le 9 mai 2005, faute de quoi nous vous demanderions de bien vouloir le contraindre à s'exécuter.

Monsieur DALLES a pris note de notre courrier le jour même.

Quelle que puisse être par ailleurs la position prise par les diverses organisations syndicales douanières au regard de la notation administrative, tous les représentants du personnel ont naturellement à cœur de préserver les intérêts du personnel.

Or précisément, l'attitude de monsieur DALLES porte manifestement atteinte à ces intérêts. L'absence de notation administrative prive les agents des réductions de délai d'avancement d'échelon auxquelles ils pourraient légitimement prétendre et lèse entre autres ceux qui ont la possibilité de s'inscrire à une liste d'aptitude.

C'est pourquoi nous vous demandons d'ordonner au magistrat délégué de procéder sans délai à la notification de la notation 2004 de ses agents et de rétablir ceux-ci dans leurs droits.

Veillez agréer, monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

COTISATIONS 2005

- Inspecteur-élève	Gratuit	- Directeur adjoint 1 ^{er} - 2 ^e éch.	162 €
- Inspecteur 1 ^{er} à 3 ^e éch.	90 €	- Directeur labos 2 ^e cl. 2 ^e à 5 ^e éch.	162 €
- Ingénieur 1 ^{er} éch.	90 €	- R. P 1.	172 €
- Inspecteur 4 ^e - 5 ^e éch.	104 €	- Inspecteur principal 1 ^{ère} cl.	172 €
- Ingénieur 2 ^e - 3 ^e éch.	104 €	- Directeur adjoint 3 ^e - 5 ^e éch.	172 €
- Inspecteur 6 ^e - 7 ^e éch.	117 €	- Directeur labos 1 ^{ère} cl.	172 €
- Ingénieur 4 ^e - 5 ^e éch.	117 €	- Receveur principal surindicié	189 €
- Inspecteur 8 ^e à 9 ^e éch.	134 €	- Directeur régional	189 €
- Inspecteur principal 2 ^e cl. 1 ^{er} - 2 ^e éch.	134 €	- Directeur interrégional	189 €
- Ingénieur 6 ^e éch.	134 €	- Receveur Régional	189 €
- Directeur labos 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	134 €	- Administrateur civil	189 €
- Inspecteur 10 ^e à 12 ^e éch.	152 €	- Directeur labos classe sup.	189 €
- Ingénieur 7 ^e - 8 ^e éch.	152 €	- Directeur labos classe excep.	189 €
- R. P 2	162 €	- Retraité	58 €
- Inspecteur principal 2 ^e cl. 3 ^e - 6 ^e éch.	162 €		

BULLETIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

- 1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »
- 2) « *envoi du BI à mon adresse professionnelle* » ou « *envoi du BI à mon domicile* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale

NOM, NOM de jeune fille

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)

.....

RÉDUCTION D'IMPÔT 2005 = 66 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL

TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (PL) ou 06.86.43.26.37 (ER)

Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : sncd.siege@wanadoo.fr

Président : Alain LEBLANC - Rédactrice en chef : Elisabeth ROGANI.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.